

# **Améliorations foncières dans le domaine de l'agriculture**

**Information**

**Movelier le 17 décembre 2025**

Service de l'économie rurale (Claude Ciocchi)

Courtemelon, le 17 décembre 2025

## Bases légales

- Loi fédérale sur l'agriculture
- Ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles
- Loi et décret cantonal sur le développement rural
- Loi cantonale sur les améliorations structurelles

## Ressources financières inscrites au plan financier (PFI) 2022-2026 de la RCJU

**Canton :2.9 millions / an**

**Confédération: 2.9-3.3 millions/ an**

**Selon budget 2025**

# Améliorations foncières



## Remaniements parcellaires

- 19 localités (en cours)
- ~10 localités à réaliser (4'500 ha)

## Desserte rurale (accès aux fermes et chemins d'exploitation)

- un réseau cantonal de 1600 km
- nouvelle mesure REP (remise en état périodique)



## Alimentation en eau

- réseaux dans différents états
- soutien pour villages en zones colline et montagne et fermes isolées



## Drainages

- 2'700 ha drainés (dans différents états)
- priorité aux SDA (surfaces d'assolement)

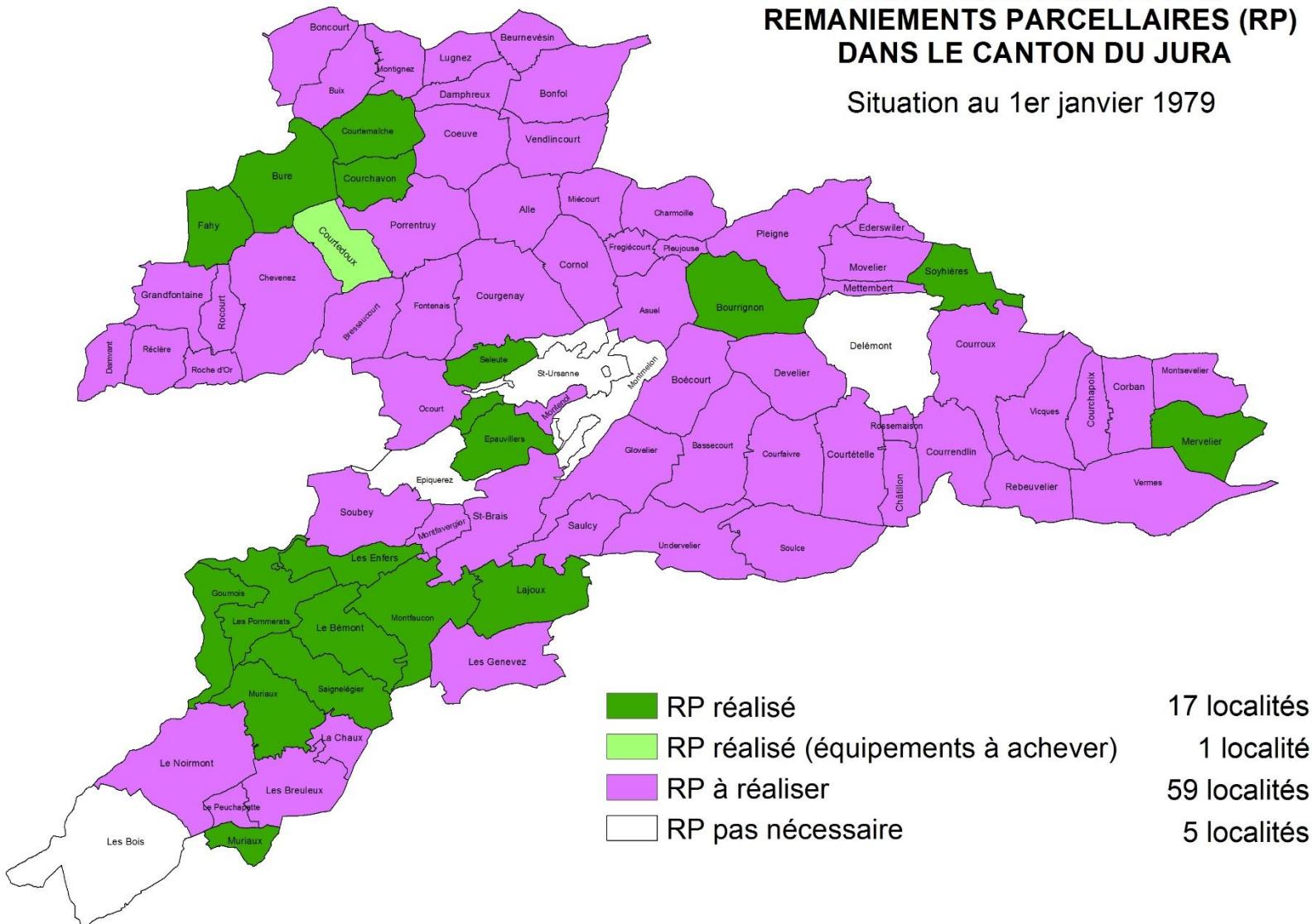


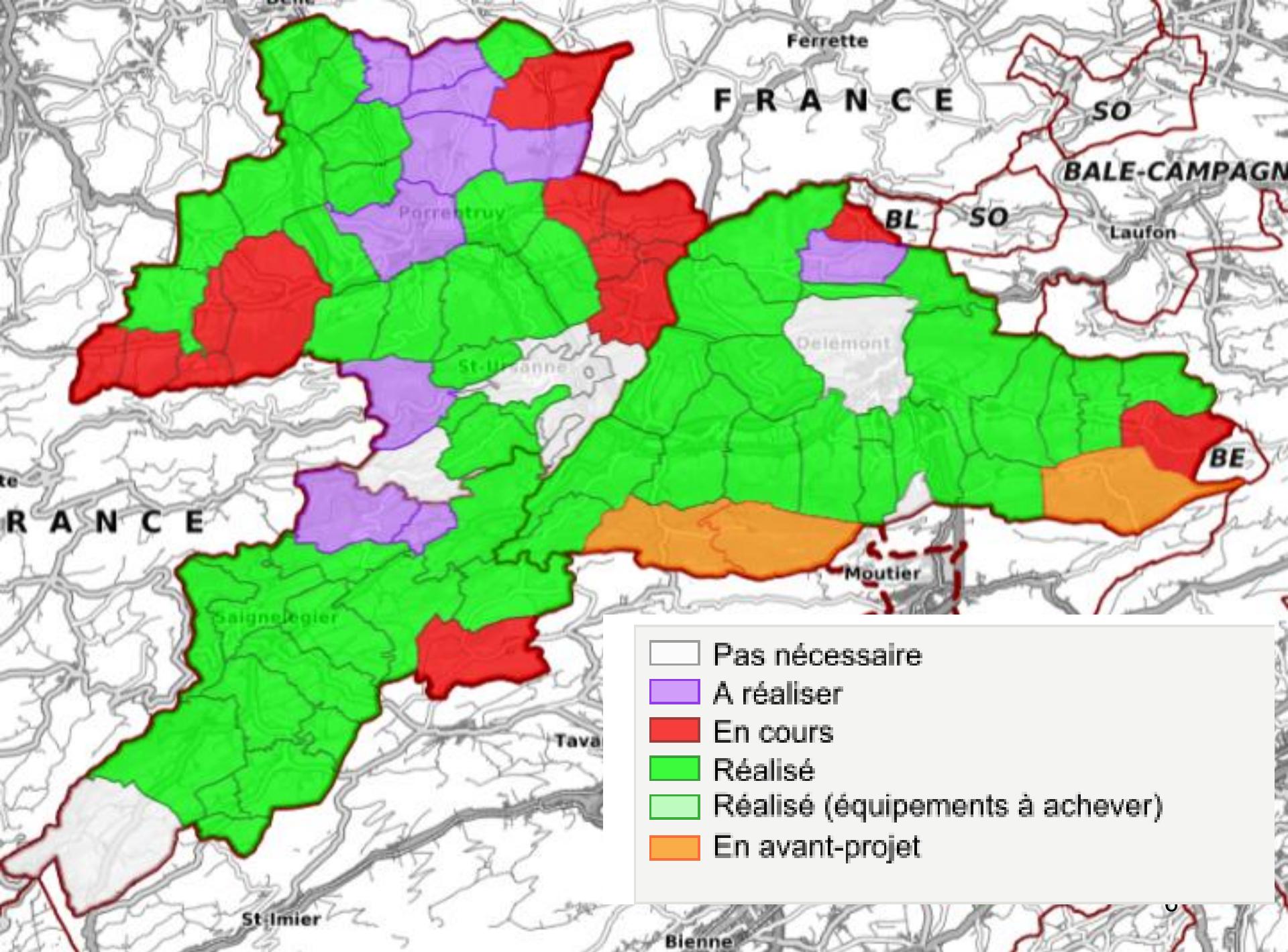
## Aménagements de pâturages

- 6'000 ha de pâturages et pâturages boisés
- soutien aux infrastructures selon le PGI (plans de gestion intégrée)

# ETAT D'AVANCEMENT DES REMANIEMENTS PARCELLAIRES (RP) DANS LE CANTON DU JURA

Situation au 1er janvier 1979





# Les objectifs du RP

- Rationalise le travail et les coûts de production
- Améliore l'accès aux parcelles
- Regroupe les structures foncières
- Cible les actions propres aux communes
- Vise le développement des entreprises agricoles
- Lutte contre l'érosion
- Promeut et préserve la biodiversité (SPB)

# Les avantages (population)

- Diminution du trafic rural à l'intérieur du village
- Amélioration des chemins utilisés
- Protection des objets naturels et environnementaux
- Plus-value paysagère
- Partage et compréhension  
des attentes mutuelles



# Les avantages (commune)

- Remise en état du réseau de chemins ruraux
- Diminution des coûts d'infrastructures
- Amélioration des conditions cadres (secteur primaire)
- Maîtrise des terrains en zone constructible
- Couplage avec la révision du PAL
- Diminution des conflits (voisinage)
- Protection des objets environnementaux renforcée

# Les inconvénients

- Mobilité des terres (y.c. fermage)
- Grands secteurs forestiers exclus du RP
- Aspect émotionnel lié à la terre (patrimoine familial)
- Coûts: en moyenne 10'000-12'000 fr/ha

Commune: 7.5% min

Propriétaire: 15-20%

Infrastructures neuves  
Plan de location

# Méthode de travail

- Processus participatif
  - ➡ Chaque acteur sera entendu  
Recherche du consensus
- Journée des vœux
  - ➡ Présence de personnes neutres, non impliquées dans la commune



# Déroulement potentiel

**Remaniement parcellaire**

Movelier

**Localité très morcelée**

# Movelier



# Ebauche de périmètre: 497 ha

COMMUNE DE MOVELIER

ANNEXE 2  
Ebauche du périmètre de remaniement parcellaire  
Delémont, le 24 octobre 2025



**SiTaDeL sàrl**  
Géomatique & informatique  
Manuel Lachat géomètre officiel  
Route de Porrentruy 80  
2900 Delémont  
tél. 032 423 23 06  
[www.sitadel.ch](http://www.sitadel.ch)

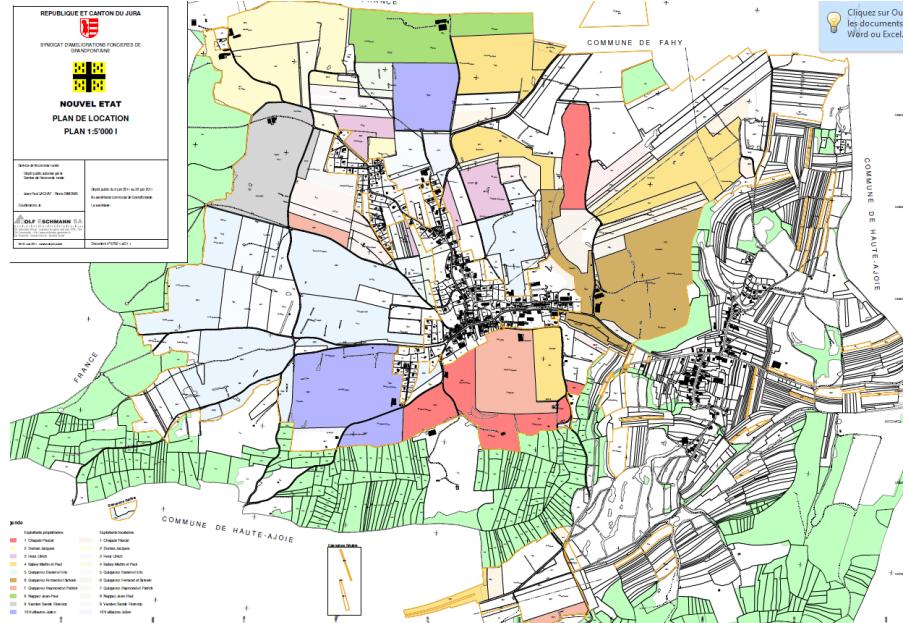
## Légende

Périmètre RP (497.4 ha)

Forêt dense



# Exemple de Grandfontaine



REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE GRANDFONTAINE



### ANCIEN ETAT

### AGRICULTEURS DE GRANDFONTAINE

PLAN 1:5'000

Service de l'Inventaire foncier	
Droits publics autorisés par le Service de l'Inventaire foncier	
Jean-Paul LA CHAT: Pierre SIMONIN	Droits publics du 01.01.2011 Au bénéfice communal de Grandfontaine La personne:
Contrat de vente	
<b>GÖLFL E SCHMANN SA</b> Gölflechtfeldstrasse 10 8401 Winterthur Suisse Tél. +41 43 250 10 00 Fax +41 43 250 10 01 E-mail: Gölflechtfeld@bluewin.ch	Document n°FCR01-A0A

Cliquez sur  
les docume  
Word ou Ex

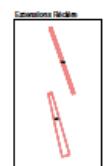
gènèse

- 1 Chapuis Pascal
- 2 Dumas Jacques
- 3 Herz Ulrich
- 4 Babey Martin et Paul
- 5 Guquerz Daniel et Eric
- 6 Guquerz Formand et Sylvain
- 7 Guquerz Raymond et Patrick
- 8 Neppaz Jean-Paul
- 9 Vandin Sande Florence
- 10 Volluzio Julian

Permis

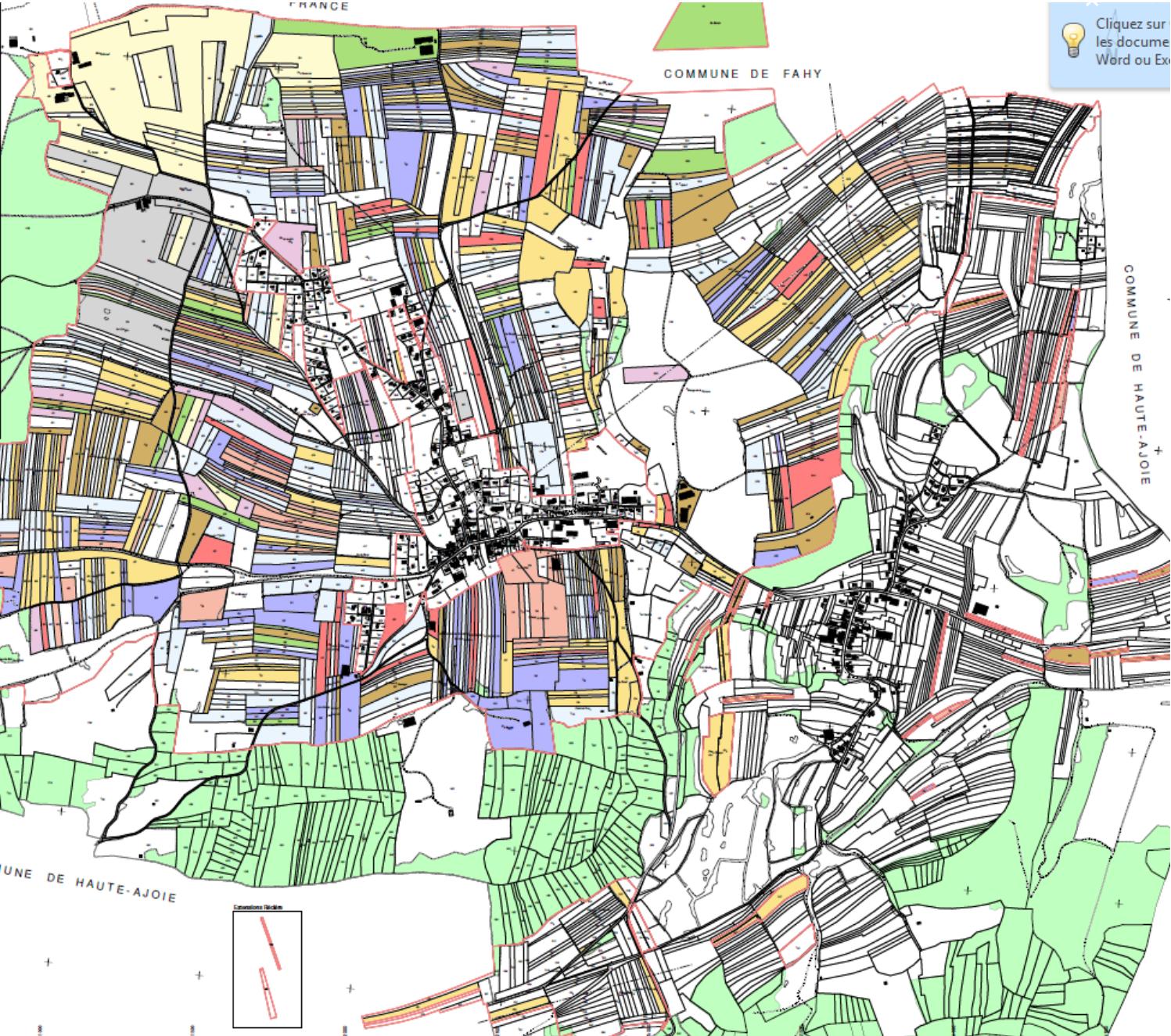
FRANCE

COMMUNE DE HAUTE-AJOIE



COMMUNE DE FAHY

COMMUNE DE HAUTE-AJOIE





SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE  
GRANDFONTAINE



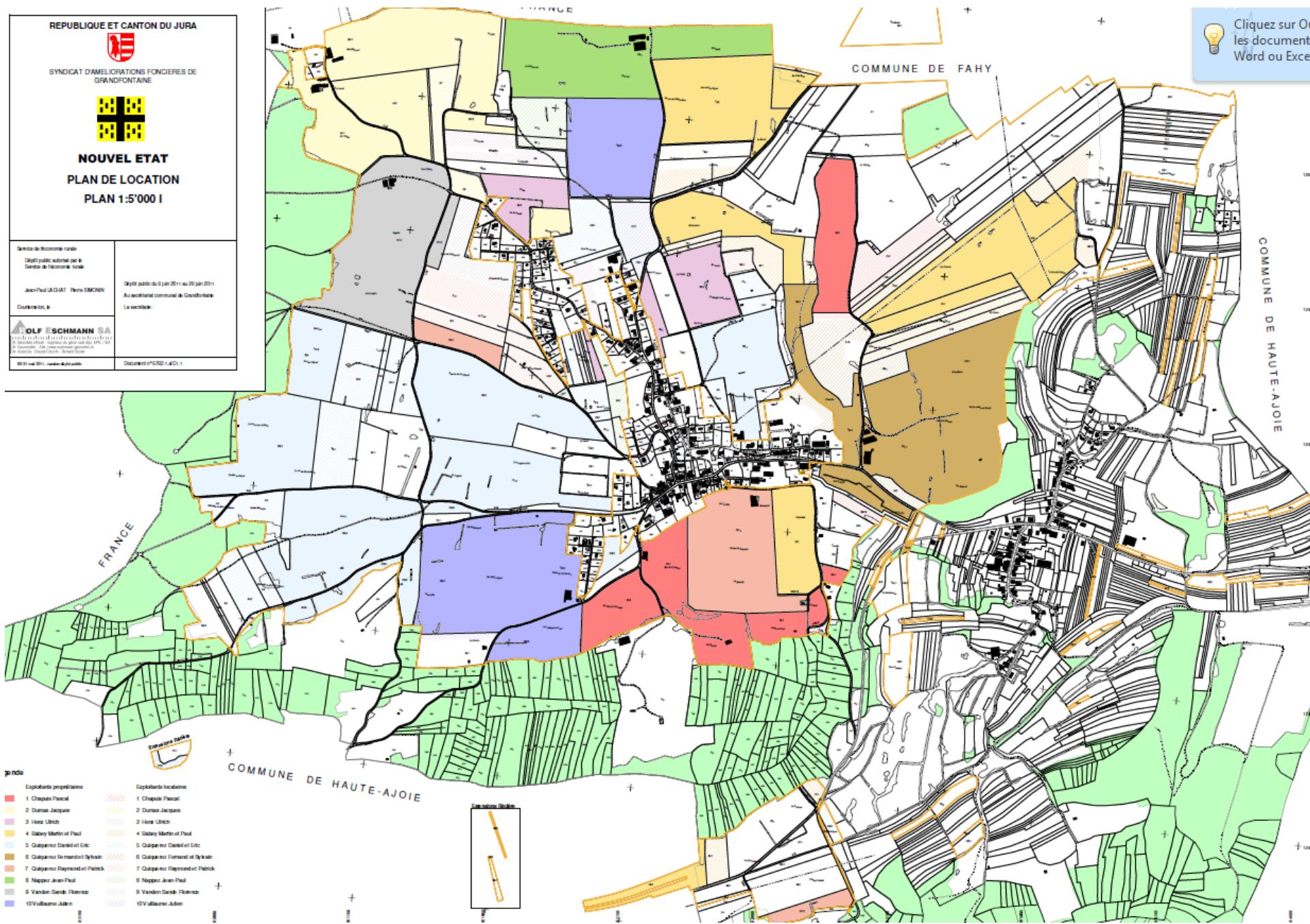
NOUVEL ETAT

PLAN DE LOCATION

PLAN 1:5'000 I

<p>Secteur de l'économie sociale</p> <p>Objectif public autorisé par la Secteur de l'économie sociale</p> <p>Jean-Paul UGAGT, Pierre SIMONIN</p> <p>Coordonnées : le</p> <p><b>ROLF ESMANN SA</b> Rue du Commerce 10 6700 Luxembourg Téléphone : +352 26 40 00 00 Fax : +352 26 40 00 01 E-mail : <a href="mailto:rolf.esmann@rolf.esmann.lu">rolf.esmann@rolf.esmann.lu</a></p>	<p>Objectif public du 6 juillet 2011 au 29 juin 2011</p> <p>Autre secteur commercial de Grand-Duché</p> <p>La société :</p>
<p>03.07.2011 - <a href="#">Signature électronique</a></p>	<p>Document n°F0502-440-1</p>

Cliquez sur Ouvrir pour ouvrir les documents Microsoft Word ou Excel.



# Plan des phasages

- Avant-projet + constitution du SAF
- Réalisation du RP
- Aspects financiers
- Divers

Abréviations: SAF = syndicat d'améliorations foncières

RP = Remaniement parcellaire

CC = Conseil Communal

ECR = Service de l'économie rurale

# 1<sup>ère</sup> phase

- Discussions, débats
- Elaboration d'un avant-projet
- Vote du crédit en assemblée communale
- Constitution d'une commission RP pour l'avant-projet
- Elaboration de l'avant-projet par un ingénieur-géomètre
- Validation de l'avant-projet et envoi à ECR/OFAG
- Visite de l'OFAG et de l'ECR

- Assemblée publique d'information
- Dépôt public de l'avant-projet
  - Périmètre
  - Avant-projet
  - Devis
  - Projet de statuts
- Traitement des oppositions : ECR, CC et mandataire
- Assemblée communale
  - terrains communaux / taux de subvention communal (min 7,5%)

- Assemblée Bourgeoise
- Assemblée constitutive du SAF Movelier
  - Décision de réalisation du projet (majorité simple des propriétaires)
  - Approbation des statuts
  - Nomination des organes (comité local, commission d'estimation)
- Mention au Registre foncier sur parcelles du périmètre
- Liquidation des oppositions par ECR
- Approbation par le Gouvernement: statuts et périmètre

# Statuts du SAF

- Organisation et compétences des organes
- Compétences de l'assemblée générale
- Composition du comité local
- Compétences du comité
- Composition de la commission d'estimation
- Règles de procédure, entretiens
- Finances
- Dissolution

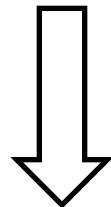
# Durée de la 1<sup>ère</sup> phase

~ 1,5 à 2 ans

## 2<sup>ème</sup> phase

- Elaboration du projet général
- Estimation des terres (étude pédologique)
- Redistribution des terres
- Délai pour dédite des locations
- Entrée en possession du nouvel état (entre 2032-2033)
- Réalisation des équipements et aménagements

- Inscriptions au Registre foncier / Mensuration officielle
- Décomptes / Répartition des frais
- Exploitation et entretien
- Dissolution du SAF



**Processus participatif**

# Durée de la 2<sup>ème</sup> phase

5-6 ans: entrée en possession des nouvelles parcelles

6-8 ans: travaux - décomptes - dissolution du SAF

# Aspects financiers

- ~10'000.- / 12'000.-/ha
  - Indemnité location 1200.-/ha (SAU location 12 ans)
- Périmètre estimé RP: environ 500 ha
  - Devis de 5'000'000 à 6'000'000.- ?? A définir avec Avant-projet
  - 2'500 – 3'000.- /ha études; solde: chemins et aménagements
  - ECR + OFAG 70-80%
  - Commune: au minimum 7.5% ou plus

- Frais moyen restants aux propriétaires
  - Env. 1200.- - 1'700.-/ha (selon les bénéfices acquis)
  - Crédits d'investissements au SAF
- Paiement par acomptes annuels
  - 1.- à 2.- / are / année
  - compétence du futur comité du SAF
- Nouvelle mensuration à charge communale
  - env. 350.-/ ha avec des subventions d'un autre canal
  - CH 25% - JU 30% - solde commune 45% soit 6'500.- / an sur 12 ans

# Les coûts / Projection Movelier

- Périmètre Avant-projet => 500 hectares / ZM1/ 5,5 millions
- Subvention fédérale env. 37% (sans bonus 0-5%)
- Subvention cantonale env. 38% (compétence GVT)
- Subvention communale min. 7.5% (selon la loi cantonale)
- Solde restant env. 17.5% (env. 960'000.- ; acomptes sur 10 ans)
- Indemnité location (bail 12 ans =>1x1200.-/hectare)

# Divers

- Estimation des terres
- Problème des locations
- Terrains en vente durant le remaniement parcellaire
- L'écologie, réseau écologique
- L'érosion
- Déduction générale pour les travaux d'intérêt général
- Densité des chemins





Merci pour votre attention

... des questions?